



## PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA MAIRIE DE TOULOUSE

### APPEL À PROJETS 2023

#### CALENDRIER

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au 07/04/2023

Sélection des dossiers  
Mai 2023

Annnonce des résultats  
Juillet 2023

Dans le cadre de la convention triennale 2021-2023, l'Institut français et la Mairie de Toulouse poursuivent leur partenariat pour l'accompagnement des opérateurs du territoire toulousain à l'international.

Ainsi, l'Institut français et la Mairie de Toulouse ouvrent un appel à projets pour l'année 2023 visant à soutenir les actions de coopération à l'international des opérateurs artistiques et culturels implantés à Toulouse. Ce dispositif est destiné aux projets basés sur un échange culturel entre acteurs internationaux et acteurs de la vie culturelle toulousaine.

Il s'agit de l'unique session d'appel à projets diffusée par l'Institut français et la Mairie de Toulouse pour l'exercice 2023.

#### CANDIDATS ELIGIBLES

Cet appel à projet est destiné aux acteurs culturels (personnes physiques ou morales) :

- justifiant de **plus d'un an d'existence** ;
- **domiciliés et/ou en activité professionnelle à Toulouse** ;
- **impliqués sur le territoire toulousain** et identifiés par la Mairie de Toulouse ;
- bénéficiant d'une **reconnaissance par les acteurs culturels professionnels et institutions publiques** (locaux, régionaux ou nationaux) ;
- présentant une **stabilité structurelle**, tant sur le plan artistique, de l'activité professionnelle, que la gestion financière ou la permanence de l'équipe administrative ;
- bénéficiant d'une expertise dans l'ingénierie de montage de projets.

#### DISCIPLINES ELIGIBLES

- la culture scientifique, technique et industrielle ;
- les arts de la scène (théâtre, danse, musique, cirque, marionnettes, arts de la rue) ;
- le cinéma et l'audiovisuel ;
- le numérique ;
- les arts visuels ;
- les cultures urbaines.

Une attention particulière sera portée aux projets proposant un volet incluant des débats d'idées et d'échanges intellectuels.

## PROJETS ELIGIBLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### ❖ Typologie de projets éligibles

Seront privilégiés prioritairement :

**les projets artistiques et culturels de coopération, de co-création et de coréalisation entre artistes/équipes/structures culturelles toulousaines et artistes/équipes/structures culturelles étrangères** : ces projets (co-créations, transmission, résidences, etc.) doivent s'inscrire dans une perspective d'échanges et de structuration ou de pérennisation de liens à l'international.

Les projets de diffusion ne pourront être accompagnés que s'ils présentent un intérêt particulier de rayonnement ou qu'ils font l'objet d'une visibilité accrue (cadre prescripteur).

### ❖ Critères d'éligibilité spécifiques

- **être viables financièrement** (trésorerie disponible et suffisante, capacité à mobiliser des aides publiques et privées, implication financière des partenaires étrangers) ;
- **se réaliser tout ou en partie sur l'année 2023** : cet appel à projets concerne les projets ayant un début de dépense en 2023, la réalisation du projet pouvant se dérouler jusqu'au premier trimestre 2024 ;
- attester d'une **relation partenariale avérée avec au moins un partenaire du pays d'accueil** et d'une solidité dans sa construction artistique et financière en lien avec le ou les partenaires étrangers ;
- **être en lien avec le réseau culturel français à l'étranger** (services cultures des ambassades, instituts français, alliances françaises) ;
- **participer au rayonnement de la Mairie de Toulouse et du secteur culturel français à l'international.**

## CRITÈRES D'INSTRUCTION

### ❖ Critères d'instruction des projets

- la **qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux des territoires concernés à Toulouse et à l'international** ;
- les **perspectives de pérennisation** des liens et/ou actions dans les territoires concernés ;
- la **pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles** (artistiques, économiques...) et des enjeux de la discipline du projet ;
- le **niveau de visibilité et de professionnalisme** de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- l'**économie globale du projet** : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués ;
- l'intégration de la **notion de réciprocité** en proposant un volet retour sur le territoire toulousain (représentations, conférences, échanges, retours d'expérience...).

### ❖ Critères d'instruction transversaux (projets et structures/artistes)

- Prise en compte de l'**égalité des genres** ;
- Prise en compte des **droits culturels** ;
- Prise en compte de la **participation citoyenne et de la défense des valeurs républicaines** ;
- Prise en compte de l'**impact environnemental, durabilité et démarche écoresponsable** (éviter les déplacements pour une unique action, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...).

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2023, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

**Formulaire en ligne** : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

**Documents à joindre** - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- Vos [budgets annuels de structure](#) depuis 2020 et votre prévisionnel 2023 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- Un [dossier de présentation détaillé de votre projet](#) Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français et de la Mairie de Toulouse (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

## CADRE FINANCIER

- L'aide apportée au projet par l'Institut français et la Mairie de Toulouse ne peut dépasser les 50% du budget global ;
- Assiette de calcul : transports des biens et des personnes (internationaux, nationaux et locaux), frais d'hébergement, per diem, frais de communication, édition de catalogues, traductions.

Merci de consulter la [procédure relative au versement des aides et soutiens financiers](#)

## EXAMEN DES DOSSIERS

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, [leur pertinence au regard des priorités que l'Institut français et la Mairie de Toulouse se sont données](#) et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteurs de projet seront [notifiés par e-mail](#) des résultats pour les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement. **Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».**

Les projets soutenus devront être en mesure de présenter des [garanties de faisabilité](#) avant que les soutiens puissent être engagés financièrement.

## CONTACTS

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec l'Institut français et/ou la Mairie de Toulouse avant le dépôt du dossier afin de s'assurer de l'éligibilité du projet.

INSTITUT FRANÇAIS

Justine MARCIENNE

Pôle Partenariat avec les Collectivités Territoriales

[Justine.marcienne@institutfrancais.com](mailto:Justine.marcienne@institutfrancais.com)

MAIRIE DE TOULOUSE

Eloïse GENTIE et Emmanuelle LE COQ

Direction Recherche et Développement Culture

[eloise.gentie@mairie-toulouse.fr](mailto:eloise.gentie@mairie-toulouse.fr)

[emmanuelle.lecoq@mairie-toulouse.fr](mailto:emmanuelle.lecoq@mairie-toulouse.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : le 7 avril 2023